

DIPLÔME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (DEJEPS), PERFECTIONNEMENT SPORTIF, MENTION NATATION COURSE

TYPE DE DIPLÔME

Autres dipl. nationaux niv. form.
bac+2

NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ : BAC +2

ACCESSIBLE EN :

Formation en alternance
Formation initiale

DOMAINE D'ÉTUDE : Entraînement sportif

Domaine : Santé

Présentation

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectifs

Le diplôme DE est obtenu par la capitalisation de 4 unités.

Deux unités capitalisables transversales quelle que soit la mention :

UC 1 : EC de concevoir un projet d'action.

UC 2 : EC de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action.

Une unité capitalisable de spécialité :

UC 3 : EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline.

Une unité capitalisable de mention :

UC 4 : EC d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité.

ÉTABLISSEMENT

CREPS Toulouse

LIEU D'ENSEIGNEMENT

Toulouse

CONTACT

Cécile BERJEAUD

Tel. 05.62.17.90.00

defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Cyrille TRONCHE

Tel. 05.62.17.90.41

cyrille.tronche@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Savoir-faire et compétences

Le titulaire du DE JEPS, spécialité «perfectionnement sportif», mention «Natation Course», réalise de manière autonome :

- ◇ La conception et l'encadrement en toute sécurité de séances d'entraînement couvrant l'initiation et le perfectionnement
- ◇ La conception et la mise en oeuvre de projets d'entraînement sur une saison sportive
- ◇ La conception et la mise en oeuvre d'actions de développement de structures (fédération, comité, club, ...)
- ◇ Des actions de formation de cadres (diplômes fédéraux, formations de bénévoles, ...)

Condition d'accès

»» Conditions d'accès à la formation

- ◇ Être âgé d'au moins 18 ans
- ◇ Être titulaire de l'Attestation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue
- ◇ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation

»» Exigences préalables à l'entrée en formation

- ◇ Être capable de réaliser un test de sécurité
- ◇ Être capable de justifier d'un niveau technique et d'une maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course, nage avec palmes ou natation handisport
- ◇ Être capable de réaliser un 400 m 4 nages
- ◇ Être capable de réaliser une performance en natation course ou nage avec palmes
- ◇ Être capable de justifier d'une expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle en natation course, de 800 heures. Ces exigences pourront être justifiées par des attestations, des dispenses ou la réalisation des tests techniques mis en place par l'organisme de formation.

»» Épreuves de sélection

- ◇ Épreuve 1 : rédaction d'un courrier permettant de vérifier que le candidat est capable de communiquer par écrit
 - ◇ Épreuve 2 : à partir d'un texte, rédiger une synthèse et développer une idée forte. Durée : 2h
 - ◇ Épreuve 3 : présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel
- Ce test doit permettre de vérifier le niveau de motivation du candidat, ainsi que sa capacité à communiquer par oral. Durée de la présentation suivie de l'entretien : 30 mn au maximum.

Contenu de la formation

700 heures en centre de formation, soit 19 semaines réparties sur 13 mois et 500 heures en alternance à réaliser entre les semaines en centre.

Poursuite d'études

Possibilité de poursuivre vers un DESJEPS, performance sportive ou directeur de structure et de projet sportifs.

Perspectives professionnelles

»» Principaux lieux d'exercice

- ◇ La fédération et ses structures déconcentrées : les comités régionaux, les comités départementaux
- ◇ Les clubs
- ◇ Les collectivités territoriales
- ◇ Les structures commerciales, ...